

# Le patrimoine régional au défi d'une nouvelle rénovation

*Objets mythiques de notre imaginaire national et régional, les "lieux de mémoire" font partie de notre quotidien. Leur sauvegarde requiert une gestion décentralisée plus attentive aux utilisateurs et aux communautés locales qui leur donnent vie.*

Les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ont connu une indéniable tendance à la patrimonialisation. Ce phénomène démontre finalement la valeur symbolique du patrimoine, qui a contribué à rassembler, par ses références, la communauté nationale et a œuvré au renforcement de son unité.

La création de la commission des Monuments historiques au milieu des années 1830, sous l'impulsion de Guizot, traduit ce sentiment en gestation (depuis la fameuse *"Instruction de l'an II, sur la manière d'inventorier et de conserver [...] adressée aux administrateurs de la République"*) qu'il existe un patrimoine essentiel à la conscience nationale.

Les réactions au "vandalisme" avaient donné au pays la conscience vive du problème que pose la préservation du patrimoine. Mais on entrait aussi, comme l'a très bien montré André Chastel dans *Les Lieux de mémoire*, dans un conflit idéologique durable incarné par les personnalités inconciliables de Mérimée et de Viollet-le-Duc, partagés entre *"un souci légitime de remise en état"* et *"l'idée funeste de conformité au modèle (idéal)"*, qui imprimèrent au service des Monuments historiques une marque profonde dont il faut mesurer l'importance.

Quoi qu'il en soit de ces *"deux grandes aspirations associées à deux faiblesses"*, il faut sans doute prolonger cette interrogation d'André Chastel, qui se demandait si l'action officielle n'a pas eu indirectement en France une conséquence malheureuse : *"L'intervention de l'Etat semble avoir habitué collectivités et particuliers à considérer que les autorités doivent assumer la responsabilité du patrimoine dans sa définition et dans sa mise en valeur. Les listes de protection semblaient instituer dans le parc immobilier français une catégorie supérieure, à laquelle il convenait de se référer d'abord. C'est celle qui commande en quelque sorte l'histoire monumentale. Le recours à l'administration a facilement pour corollaire l'indifférence du public et l'inertie des responsables mineurs."*

Le sortir des deux guerres mondiales – qui ont ravagé une grande partie du pays et provoqué d'immenses besoins de constructions –, conjugué à l'expansion économique des années 1950 et à une modernisation accélérée du pays, a considérablement aggravé la situation. Sans grand parti pris (à l'exception notable du Havre, où l'on construisit une autre ville, ou d'Orléans, où l'on chercha la cohérence), on réaménagea les villes dans un compromis qui nous laisse toujours perplexes.

Le choc fut si rapide et si perturbateur qu'il mit en évidence la relativité ou même l'absence de prévisions sur les plans d'extension des villes. Cette situation très tendue allait aboutir à la loi Malraux du 4 août 1962, sur la mise en place des secteurs sauvegardés, et, en 1964, à la création du service de l'Inventaire, première étape d'un recensement systématique du patrimoine national.

Cette conception centralisée de l'action publique, s'il faut en saluer malgré tout les réalisations et les immenses mérites, ne correspond plus aux besoins contemporains de démocratie de proximité ni à la réalité d'un pays qui a su installer sur tout son territoire un maillage efficace de compétences.

Pour ne pas caricaturer une situation déjà fort complexe, il faut aussi reconnaître que, depuis près d'une trentaine d'années, les actions conduites par l'Etat en faveur du patrimoine revêtent de nouvelles dimensions, soucieuses de l'amélioration du cadre de vie et prenant mieux en compte les nécessités d'aménagement du territoire. La signature par la France, par exemple, de la charte d'Amsterdam en 1975, puis de la convention européenne de Grenade en 1985, qui posent les bases de la "conservation intégrée", témoigne cette évolution. Il s'agit de mieux intégrer dans les processus d'aménagement les principes de préservation du patrimoine, en garantissant sa pérennité par le réemploi ou la réutilisation des monuments.

Face à ces exigences nouvelles, l'échelon régional, à la charnière entre proximité et cohérence territoriale, apparaît bien comme étant le mieux adapté aux réalités nouvelles et aux exigences du développement durable, à l'échelle européenne.

Dans cette perspective, les mouvements internationaux à l'œuvre sont clairement décentralisateurs (Allemagne,

Belgique, Royaume-Uni, Italie), mais la France est restée, au même titre que le Portugal, dans le noyau dur des derniers pays s'appuyant sur un système centralisé de gestion du patrimoine. La modification inéluctable de cette situation lui permettra de rejoindre les formes d'organisation opérationnelles et institutionnelles qui se répandent aujourd'hui en Europe et qui contribuent à faire émerger l'importance politique des Régions.

Car au travers de la question du patrimoine, c'est finalement aussi l'identité des Régions françaises qui se joue, par la perception par le plus grand nombre de l'action régionale sur les objets les plus emblématiques de l'histoire particulière de chacune d'entre elles.

Dans cette perspective, se ressentir provençal, c'est assumer des testaments croisés : celui de la Grèce, s'étirant jusqu'aux confins du monde orthodoxe mais faisant trace à Marseille ; ou celui du monde latin, laissant ses marques jusqu'aux frontières de l'Inde et de l'Afrique noire, mais scellant dans les pierres de Nice, d'Arles, de Briançon ou d'Orange l'inscription d'une histoire méditerranéenne commune. C'est aussi savoir comprendre cette dimension ibérique vivante jusqu'en Amérique du Sud, qui se prolonge dans les quartiers des villes américaines et ressurgit, dès les premiers accords des *bandas*, sur les places des villes de Provence. C'est vouloir reconnaître dans l'univers des formes et des paysages l'incontestable apport civilisateur de l'Italie, si présent dans les villes de cette région. C'est aussi s'éprendre enfin dans la douceur et la mystérieuse lumière des cloîtres, mais aussi des architectures modernistes, du message toujours renouvelé et si nécessaire à notre destin des leçons de fraternité de la civilisation arabo-andalouse. C'est enfin ne jamais se détourner de la leçon de l'histoire, qui ramène sans cesse à la surface le destin croisé des peuples.

La relation à l'héritage ne peut s'engager que dans un rapport au vivant : *“si avoir été est une condition pour être”*, selon la formule si souvent reprise de Fernand Braudel, la contemplation mélancolique des splendeurs du passé ne saurait effacer les nécessités de prise en compte de la complexité du présent et du devoir d'organiser le futur.

Autrement dit, au travers du patrimoine, il est indispensable de révéler le vivant à la lumière de son histoire et par ses objets.

Ce projet, éminemment politique, recèle un véritable défi pour les Régions françaises : celui de faire se croiser le sentiment d'appartenance au territoire régional avec sa représentation politique. Pour exister, et il s'agit là d'un exercice pédagogique de démocratie, les conseils régionaux devront résoudre cet axiome, être la représentation du territoire dont ils ont la responsabilité.

La prise en charge du patrimoine comme socle d'identité culturelle est dans cette perspective fondamentale : c'est à la fois la valeur symbolique du patrimoine, mais aussi la représentation du territoire, et donc du cadre de vie, qui doivent être l'enjeu de cette politique.

Dans une région emblématique de la situation française comme Provence-Alpes-Côte d'Azur, si le patrimoine occupe une place significative dans l'imaginaire de tous, la prise en compte de son importance reste très relative – même si, grâce à l'initiative clairvoyante du président du conseil régional, un plan exceptionnel de restauration des monuments antiques a été mis en place dès l'année 1999 avec l'appui soutenu de l'Etat.

Sans revenir sur les retards préoccupants, déjà évoqués, de la gestion et de l'entretien du patrimoine, force est de constater qu'il contribue cependant très largement à la vocation touristique de cette région.

Sur le plan quantitatif, l'Observatoire régional du tourisme estime à trois millions le nombre de visiteurs patrimoniaux en PACA (évaluation confirmée depuis par les études conduites par l'Agence régionale du patrimoine PACA). Le produit des billetteries des monuments classés, ouverts au public, est évalué à plus de 20 millions d'euros (soit le montant annuel moyen de la dépense de restauration pour ces mêmes monuments). Pour le seul palais des Papes à Avignon, les retombées sociales directes sont évaluées à 235 emplois, et la société qui l'exploite commande chaque année pour environ 800 000 euros de prestations aux entreprises locales (uniquement pour l'exploitation, et hors travaux de restauration).

Sur le plan qualitatif, les retours d'image sont très positifs pour les villes patrimoniales, qui ont toutes, et depuis longtemps, mis en place des festivals dans les grands ensembles monumentaux (Avignon, Aix-en-Provence, Arles, Orange, Vaison, Nice, Sisteron...).

Néanmoins, cette situation masque des tendances inquiétantes et généralisées de baisse de fréquentation, qui stigmatisent le niveau de mécontentement des visiteurs face au mauvais état des sites, des monuments et de leurs abords, et la faiblesse de proposition pour les visites que l'on pouvait déjà relever dans l'étude sur les publics du patrimoine antique de PACA réalisée en 2001 (le nombre de visiteurs qui ne reviennent pas est, en région PACA, deux fois supérieur à la moyenne nationale).

Enfin, avec 50 000 emplois directs (entreprises, gestionnaires de sites, animateurs du patrimoine, etc.) générés par le patrimoine (3 % de l'emploi de PACA), le patrimoine constitue indéniablement un gisement dont il est indispensable de se préoccuper rapidement, tant (notamment dans le secteur de la restauration) les difficultés de recrutement et la perte du savoir-faire, conjuguées à l'absence de linéarité de la dépense publique, pourraient constituer un handicap irrémédiable pour ce secteur de l'économie.

L'inversion de ces tendances est un enjeu fondamental pour un vieux pays comme la France et pour chacune de ses

régions.

Au-delà des seules dimensions économiques, dont on a pu mesurer l'importance dans une région comme PACA, il est indispensable de ne plus ignorer les altérations, le mitage, les dévastations et les urgences qui se multiplient, au risque ultime de la perte de conscience de l'appartenance collective aux territoires. A cet égard, le préambule de la Convention de l'Unesco frappe par son pessimisme : *“Le patrimoine culturel et le patrimoine naturel sont de plus en plus menacés de destruction non seulement par des causes traditionnelles de dégradation, mais encore par l'évolution de la vie sociale et économique qui les aggrave par des phénomènes d'altération ou de destruction encore plus redoutables.”*

La cause permanente de la dégradation et de la perte serait donc bien le passage de la vie, le risque même de l'existence accélérée par la généralisation d'une civilisation industrielle et commerçante, et l'attachement au patrimoine serait un marqueur poignant du vieillissement et de la fatigue dont témoignent sans cesse les vicissitudes, les malheurs et, d'une certaine manière, l'artifice des restaurations des monuments.

Mais, pour citer encore André Chastel : *“Aucun élément patrimonial n'a de sens en dehors des sociétés intéressées, et le désenchantement du modernisme est fatalement alimenté par les nostalgies et les fidélités.”*

Il nous faut donc regarder le patrimoine non plus comme un marqueur, mais comme une réserve d'expériences, une bibliothèque, dont la proximité de la consultation nous laissera moins seuls et démunis face à la complexité de l'avenir.

---

\* Bernard Millet est historien et conservateur de patrimoine, directeur de l'Agence pour le patrimoine antique, à Marseille.